

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL René - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRÉ Nicole - M. PALOC Eric
Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques
Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

**55 - 2004
Parc d'activités économiques « Domaine de Trois Fontaines » au Pouget – appels d'offres et demandes de subventions**

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur Raphaël ASENSI, rapporteur, explique que l'aménagement du parc d'activités économiques « Domaine de Trois Fontaines » au Pouget a été validé par la Communauté de communes à partir des dossiers préparés par l'équipe de maîtrise d'œuvre SCE-SETI.

Monsieur Raphaël ASENSI précise que les travaux d'aménagement sont estimés à 1 567 141 € HT et comprennent les lots de voirie et réseaux humides, de réseaux secs, de plantations, ainsi que les frais de raccordement de la zone aux réseaux électrique, gaz et téléphonique. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 45%.

Monsieur Raphaël ASENSI ajoute que la révision simplifiée du POS du Pouget permettant la réalisation de cette zone est en cours d'achèvement, nous permettant bientôt de déposer la demande de permis de lotir, préalable au lancement des travaux

Par ailleurs, l'aménagement de ce terrain entraîne la création d'un carrefour sur la RD2. Le Conseil général nous confierait la maîtrise d'ouvrage déléguée de cet aménagement auquel il participera à hauteur de 100%. Les travaux nécessaires pour la création et la mise en sécurité de ce carrefour sont estimés à 188 384 € HT.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de lancer les procédures d'appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux
- de solliciter les subventions afférentes à ce projet auprès des partenaires financiers de la Communauté de communes, et en particulier l'Etat, le Conseil Général et l'Union européenne
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération jusqu'à son terme

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis Villaret